

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2025

|           |
|-----------|
| Référence |
| 2025-29   |

|   |
|---|
| Objet de la délibération                  |
| Travaux de voirie : choix de l'entreprise |

|                   |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres |          |                           |
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 13                | 8        | 9                         |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 03/04/2025             |

|                  |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 03/04/2025       |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 9             |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 16/04/2025

Et

Publication ou notification du :  
16/04/2025

L' an 2025 et le 11 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DEMANGELLE Laurent à M. BOURGOIN Pascal

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MM : CHAMPION Jean-François, DUBOIS Jean-Paul

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FAYOLLE Stéphane

**Objet de la délibération** : Travaux de voirie : choix de l'entreprise

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, qu'il devient nécessaire d'effectuer des travaux de voirie en agglomération dans le lotissement La Noé et la rue des Prés.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise FLECHARD TP qui a bien voulu répondre à la demande.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :  
- accepte le devis de l'entreprise FLECHARD TP pour un montant de 9 454,50 € HT  
- autorise Monsieur Le Maire a signé le devis.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/04/2025  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250411-2025-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025  
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

